



COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK

☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

ARRETE N° 7/2017

Portant interdiction temporaire de
stationner sur le parking devant la Mairie
à KERLING-lès-SIERCK
Le 07 mai 2017 de 7h30 à 20h00

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU le déroulement du 2^{ème} tour des élections présidentielles et suite aux mesures de posture Vigipirate « Printemps 2017 » applicables à partir du 21 mars jusqu'au 22 juin 2017 ;

CONSIDERANT que l'accès et le stationnement au bureau de vote N° 1 à Kerling-Lès-Sierck devront exclusivement être réservés aux personnes venant voter au 2^{ème} tour des élections présidentielles. En conséquence il sera interdit de stationner pour toutes les autres personnes sur le parking devant la Mairie située **23 rue Principale à KERLING-lès-SIERCK le Dimanche 7 mai 2017 de 7h30 à 20h00** ;

ARRETE

Article 1 Le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes sera rigoureusement interdit sur le parking devant la Mairie située **23 rue Principale à KERLING-lès-SIERCK le Dimanche 07 mai 2017 de 7h30 à 20h00**

Article 2 Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 05/05/2017

Le Maire
Jean-Michel HIRTZ

